

COMPTE RENDU de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 7 février 2018

Par suite d'une convocation en date du 02 Février 2018, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint-Dézéry se sont réunis dans la salle du conseil municipal à 18h 00, sous la présidence de Monsieur Frédéric **PLATON**, maire de la commune.

Présents : Aurélie **DUPIN**, Jany **DURAND**, Jean-Pierre **GRASSET**, Evelyne **JANIN**, Katy **MAESTRALI**, André **MICHEL**, Frédéric **PLATON**, Michel **POINDRON** et Régine **VARGAS**

Absents non représentés Claude **REMY**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 18 h 00. Le président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un ou d'une secrétaire pris dans le sein du conseil.

Michel **Poindron** est désigné secrétaire de séance.

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1. SMEG : Travaux d'enfouissement des réseaux :

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux de renforcement BTA éclairage public, réseau téléphonique chemin du pigeonnier, rue des olivettes. Les travaux de renforcement du réseau basse tension et la mise en discrétion du réseau aérien se font en collaboration avec le SMEG.

La commune devra participer à hauteur de **78 000,00 € HT** soit **93 600,00 € TTC** pour le renforcement du réseau Basse tension et **34 000,00 € HT** soit **40 800,00 € TTC** pour les travaux sur le réseau téléphonique :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'exécution du projet tel que proposé par le SMEG.

2. Site internet de la mairie

Pour avoir un moyen moderne de communication, la mairie souhaite la mise en place d'un site internet.

Parmi les présentations qui nous sont parvenues, la proposition de la société ARG est la plus complète pour un prix de 2000€ et une maintenance annuelle pour le somme de 300€.

Les autres propositions n'ont par la garantie professionnelle ni le service de maintenance.

Le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité la proposition de la société ARG pour la création du site internet de la mairie

3. Elagage des arbres.

Deux devis nous sont parvenus

L'entreprise Rousseau multiservices pour une somme globale de 3 250€ TTC

L'entreprise Art'Home « services à la personne » pour une somme globale de 1800 € TTC.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le devis le moins disant de la société « Services à la personne »

4. Accessibilité PMR des bâtiments. (mise en place d'un visiophone à l'école primaire)

Cet équipement est demandé pour la sécurisation des locaux scolaires : Caméra, télécommande d'ouverture électrique.

Trois devis nous sont parvenus

Le conseil réserve sa décision devant le manque de clarté des devis proposés et demande un complément d'information sur le matériel et la pose, et demande l'ajout au devis d'un éclairage automatique à détection de présence pour faciliter le contrôle des entrées.

5. Autorisation des dépenses avant le vote du budget.

La loi autorise le paiement des facture d'investissements avant le vote du budget qui n'intervient qu'en mars ou avril dans la limite du ¼ des crédits d'investissement inscrits au budget primitif de l'année précédente non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 54 562 € pour 2018. Cette l'autorisation des dépenses doit être accordée à Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Questions Diverses

► Subvention de la région pour l'aire de jeux

Une subvention de 2 650 € est accordée par la région pour l'aire de jeux sur la base d'un devis de 8 812 € HT à réaliser dans les 3 ans

► Projet LEADER petit patrimoine

Appel à dossier pour la rénovation du petit patrimoine.

Une suite sera donnée à ce dossier.

► **Radio FUZE**

A la demande de Radio FUZE et afin de soutenir l'action de cette radio de l'uzège une subvention exceptionnelle de 60 € lui est accordée

Subvention votée à la majorité.

► **PLU**

Pour clore notre collaboration avec le cabinet Lointier Nous lui demandons une réponse par courrier recommandé concernant la dénonciation des contrats passés avec son cabinet.

La suite de l'élaboration du PLU se fera après la constitution d'un cahier des charges avec l'aide du PETR. Ce cahier des charges devra nous permettre de solliciter d'autres bureaux d'étude pour poursuivre l'élaboration de notre document d'urbanisme.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire

Le Maire